

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**DU GRAND GUÉRET**

publié le 10/07/24  
mis en ligne le 10/07/24

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 21 juin 2024

**Etaient présents :** Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mme Marie-France DALOT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA,

**Etaient excusés :** M. Michel PASTY, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Guy ROUCHON, Mme Mireille FAYARD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Erwan GARGADENNEC, M. Thierry BAILLIET, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. François VALLES, Mme Corinne TONDUF, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Dominique VALLIERE

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote :** Mme Olivia BOULANGER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Benoit LASCoux à M. Eric CORREIA, Mme Claire MORY à Mme Marie-Line GEOFFRE, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZIN à M. Pierre AUGER, Mme Corinne COMMERGAT à Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD à M. Jean-Paul BRIGNOLI

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 28

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 12

**Nombre de membres excusés :** 15

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 40

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LEFEVRE

**ENGAGEMENT FINANCIER : TRAVAUX SUR LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES MAUPUY – CHABRIERES – PRISE D'EAU GARTEMPE**

**Rapporteur :** M. Jacques VELGHE

Afin de protéger les ressources en eau de la ville de Guéret, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret souhaite réaliser les travaux de mise en conformité des périmètres de captages, tels que définis par les DUP déposées par la ville de Guéret.

Les DUP (Déclarations d'Utilité Publique) concernent deux ensembles de captages : ceux du Maupuy et ceux de Chabrières, ainsi que la prise d'eau sur la rivière Gartempe. Les

DUP de Chabrières ont expiré en 2019, nécessitant une prolongation, tandis que celles de Maupuy ont été renouvelées dans les délais impartis.

Pour Chabrières et la prise d'eau de Gartempe, il est nécessaire de recommencer la procédure de protection des captages, impliquant une consultation d'un hydrogéologue agréé et l'établissement d'un dossier préalable, pour obtenir l'avis de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Les arrêtés de DUP détermineront les travaux nécessaires pour leurs mises en conformité.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, via son 11<sup>ème</sup> programme des aides aux collectivités sur la période 2022-2024, propose un accord de programmation de résilience basé sur son axe 3, pour l'aide aux travaux dans le PPC des captages communautaires.

Il a été choisi de réaliser un marché à accord cadre de travaux, pour une durée d'un an et renouvelable trois fois au maximum, afin de réaliser les actions sur les captages du Maupuy et programmer dans un second temps, ceux pour les DUP Chabrières et Gartempe après leurs instructions.

Il peut être considéré, un achèvement des deux phases de travaux fin 2025.

Cet accord cadre va permettre d'effectuer l'ensemble des travaux, débroussaillage, création de fossés, pose de clôtures, petits travaux de maçonnerie, grilles anti-rongeurs... ainsi que les reprises des menuiseries.

Le plan de financement se décompose comme suit :

| RESSOURCES                     | Type d'aide | Montant prévisionnel de l'aide | Taux        | Obtention financement |               |
|--------------------------------|-------------|--------------------------------|-------------|-----------------------|---------------|
|                                |             |                                |             | Date demande          | Date décision |
| EUROPE (FEDER, FEADER)         |             |                                |             |                       |               |
| ETAT : DETR                    |             |                                |             |                       |               |
| CONSEIL RÉGIONAL               |             |                                |             |                       |               |
| CONSEIL DÉPARTEMENTAL          |             | 114 153,75                     | 10%         |                       |               |
| AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE |             | 799 076,25                     | 70%         |                       |               |
| TOTAL subventions publiques    |             | 913 230,00                     | 80%         |                       |               |
| Autofinancement                |             | 228 307,50                     | 20%         |                       |               |
| <b>TOTAL GENERAL</b>           |             | <b>1 141 537,50</b>            | <b>100%</b> |                       |               |

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

| CREDIT BUDGETAIRE A AFFECTER A L'OPERATION |         |       |          |        |               |                   |                   |
|--|---------|-------|----------|--------|---------------|-------------------|-------------------|
| Budget                                     | Section | Objet | Chapitre | Compte | Service       | Code gestionnaire | Montant           |
| 40010                                      | 2312    |       | 20       |        | Bureau études | 006               | 1 141 537,50 € HT |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver le plan de financement définitif de cette opération,
- D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

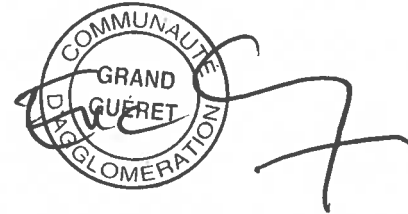
Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Bernard LEFEVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Lefevre", is written below the name of the secretary.